

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 51
Séance du vendredi 05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARD a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 30 juin 2024

Date d'exécution : 07 juillet 2024

Date d'affichage : 25 juillet 2024

OBJET : STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS - CONVENTION AVEC LA FONDATION BRIGITTE BARDOT

Le président expose au conseil que la lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du maire de la commune. L'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) lui offre la possibilité de faire capturer des chats non identifiés vivant en groupe puis de les relâcher sur le lieu de la capture, après avoir fait procéder à leur stérilisation.

Ce dispositif dit « chats libres », qui s'opère généralement en collaboration avec une association de protection animale et un vétérinaire peut efficacement participer à la lutte contre l'abandon et l'errance animale ; il résulte d'un conventionnement avec un ou plusieurs vétérinaires et une association de protection animale.

Dans ce cadre, il propose au conseil municipal de l'autoriser à conventionner avec la fondation Brigitte Bardot qui s'engagerait à financer la stérilisation des chats non identifiés à hauteur de 80 € pour une femelle et de 50 € pour un mâle et dans la limite 20 chats (10 femelles, et dix mâles) et avec les cabinets vétérinaires désignés au projet de convention qu'il soumet au conseil.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du président,

Approuve le projet de la convention « Chats libres » liant la commune, la Fondation Brigitte Bardot et les vétérinaires qui y sont désignés ;

Autorise le maire à signer la convention dont il s'agit.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 J. François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à J. C. FRANCESCHI	X				 J. Claude FRANCESCHI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI